

Saint-Martin



Hautes-Pyrénées

SOMMAIRE

- p. 1-2 Édito
- 3-4 Comptes administratifs
- p. 5-7 Associations
- p. 8-9 Jardin
- p.10 Divers





L'édito du maire...

Chères Saint-Martinoises, chers Saint-Martinois,

Comme vous pouvez le constater au quotidien, les travaux de terrassement pour la construction du parking au centre du bourg, le busage des fossés et la création des trottoirs rue du Montaigu et rue de l'Agriculture sont en cours.

La mise en sécurité et le ravalement des façades de l'église ainsi que le déplacement d'une ligne électrique haute tension et d'une canalisation d'eau potable font aussi l'objet de travaux conséquents.

Ces chantiers provoquent inévitablement des désagréments que les entreprises ont pour consigne de minimiser autant que possible.

Encore un petit peu de patience et nous pourrons très vite profiter de ces nouveaux équipements!

(Suite de l'édito en p. 2)

Votre équipe municipale depuis 2014 :

Jean-Claude Lassarrette (maire) - Marie-Claude Fonseca (1^{re} adjointe) - Éric Dorignac (2^e adjoint) - Serge Boulin - Ghislaine Boulin - André Dousson - Ginette Venard - Annick Carrau - Julie Gallego - Christian Garrigos - Michel Lucas.

Bulletin municipal n°47 - Été 2018

Même si les habitations n'ont pas été inondées comme dans certaines des communes voisines, notre territoire a subi des dommages importants lors des fortes intempéries de ce début juin.

Les cultures ont beaucoup souffert de la grêle et du lessivage des sols, la voirie départementale et communale porte les stigmates du ravinement des eaux, des talus se sont effondrés et des coulées de boue ont endommagé des biens.

Nous travaillons avec le conseil départemental, le syndicat de la GESPE et la CATLP pour procéder à la remise en état des secteurs dégradés.





Ce début d'année restera marqué par une décision importante pour les contribuables de Saint-Martin. Lors du vote des taux pour 2018, le conseil municipal a baissé la taxe sur le foncier bâti de 9,96 % à 1 % soit une diminution d'environ 90 %. Pour la onzième année consécutive, les taxes communales d'habitation et sur le foncier non bâti n'augmentent pas en 2018.

Je vous souhaite de passer un très bel été.

Bien à vous,

Le maire, Jean-Claude Lassarrette

Du côté des comptes de la commune...

3

ÉVOLUTION DES TAXES MÉNAGES COMMUNALES EN 2018

 2017
 2018

 Taxe d'habitation
 10,91%
 10,91%

 Taxe foncière (bâti)
 9,96%
 1,00%

Taxe foncière (non bâti)

Ecole

TOTAL

Logements ancienne école

Solde d'exécution reporté

Remboursement des emprunts

Logements mairie

Reste à réaliser

Cautions logements

57,74% 57,74%

FONCTIONNEMEN⁻

Pas d'augmentation depuis 11 ans Diminution de 90% en 2018

Pas d'augmentation depuis 11 ans

BUDGET PRÉVISIONNEL 2018

DEF ENGES		RECEITES	
Charges à caractère général	108 100,00 €	Remboursement CUI	4 000,00 €
Charge de personnel	58 300,00 €	Produits de services	300,00 €
Charges de gestion courante	76 500,00 €	Dotations et participation (Etat)	44 205,00 €
Reversement FNGIR	39 647,00 €	Impôts et taxes	150 921,00 €
Excédent	333 626,93 €	Autres produits de gestion courante (Loyers)	70 000,00 €
Amortissement des investissements	2 134,51 €	Résultat reporté des années précédentes	870 184,93 €
Virement à l'investissement	521 302,49 €		
TOTAL	1 139 610,93 €	TOTAL	1 139 610,93 €

TOTAL	1 139	610,93 €	TOTAL			1 139 610,93 €
		DATE CTICA	CEALEN			
DÉPENSES	i ا	NVESTISS	EMEN	11	RECETT	ΓES
Immobilisation, achat de matériel		0.),00 €	Subven	ntions	161 917,00 €
Mairie					ursement TVA+TA	198 281,95 €
Mail IC		50 000,	,00€	Excéde	ent fonctionnement	170 201,73 0
Réseaux divers (ErDF, FT, EP)				Vireme	ent du budget	
Reseaux divers (LIDI, III, LI)		160 000,	,00€	fonctio	onnement	521 302,49 €
Salle des fêtes				Amorti	issement des	
		16 000,	,00€	investi	ssements	2 134,51 €
Accessibilité voirie (PAVE) rues Mon	taigu et			Solde a	année précédente	
Agriculture.		350 000,	,00€	reporté	é	13 764,05 €
Voirie		20 000,	,00€	Reste à	à réaliser	82 000,00 €
Eglise		100 000,	,00€	TOTAL		979 400,00 €
Cimetière		5 000,	,00 €	-		

5 000,00 €

5 000,00 €

5 000,00 €

1 400,00 €

0,00 € 0,00 €

262 000,00 €

979 400,00 €



Du côté des comptes de la commune...

4

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Enregistrement des dépenses et des recettes réellement effectuées durant l'année précédente.

DÉPENSES	FUNCTIO	RECETTES	
Charges à caractère général	31 164,00 €	Remboursement rémunération CUI	9 254,00 €
Charges de personnel	38 568,00 €	Produits de services	3 658,00 €
Charges de gestion courante	43 762,00 €	Dotations et participation (Etat)	43 387,00 €
Charges financières	0,00 €	Impôts locaux	103 999,00 €
Charge exceptionnelle	200,00 €	Attribution compensation	48 023,00 €
Reversement FNGIR	39 647,00 €	Déchets (Décharge Bécut)	19 343,00 €
Amortissement des investissements	2 134,00 €	Taxos FNGIR	12 440,00 €
TOTAL	155 475,00 €	Taxes Séjour	80,00€
		Additionnelle aux droits	7 289,00 €
		Loyers Logements, terrains, salle des fêtes	78 517,00 €
Excédent annuel	171 813,00 €	Produits exceptionnels	1 295,00 €
Excédent des années antérieures	864 607,00 €	TOTAL	327 285,00 €
Excédent total	1 036 420,00 €		
DÉDENCES		DECETTES	

DÉPENSES	INVES	TISSEMENT	RECETTES		
	,,				
Immobilisation, achat de matériel	0,00€	Subventions of	d'investissement		
Opérations d'équipements (centre de secours, équipements cuisine salle	156 747,00 €	Dotation, fon	Dotation, fonds divers		
			Caution logements		
des fêtes, construction salle	130 747,00 €	Transfert étu	Transfert études		
communale, procédure cimetière)			Récupération TVA		
Remboursement caution logement	480,00 €	Taxe aménag	ement	8 812,00 €	
Remboursement des emprunts					
(capital)	0,00 €	Amortisseme	Amortissement des investissements		
TOTAL	157 227,00 €	TOTAL		53 684,00 €	







Quelques nouvelles plantations autour de la salle communale

Du côté des associations...

5

Gymnastique volontaire

VIDE-GRENIER

Dimanche 21 octobre 2018 (8h à 18h, avec buvette)

Possibilité de réservation au 05 62 45 35 80 ou inscription sur place

Tarifs: 3,50 €/m à l'intérieur (table fournie) ou 2 €/m à l'extérieur

COURS DE GYM





Tout au long de l'année, nous pratiquons diverses activités : musculation, assouplissements, exercices d'origine chinoise avec différents supports, enchaînements dansés sur des musiques colorées...

Nous nous retrouvons les mardis et jeudis de 19h à 20h à la salle des fêtes.

Deux cours vous sont offerts, afin que vous puissiez découvrir nos activités à partir du

mardi 11 septembre 2018

Venez découvrir des activités physiques de bien-être, conviviales et adaptées à votre rythme de vie, à des prix attractifs.

Nouveau cette année...

Cours d'initiation à la danse en ligne le **lundi** de 20h30 à 22h30 à partir du 1^{er} octobre 2018.

Vous pouvez aussi nous contacter au 05 62 45 35 80 ou 06 30 97 10 46

Du côté des associations...

Comité des fêtes

6

Le comité des fêtes tient à remercier les participants au CARNAVAL 2018. Ce fut un moment de partage, dans la joie et la bonne humeur, toutes générations confondues. La journée fut ensoleillée et éclairée par la participation du club du 3° âge, qui avait gentiment préparé le goûter.



Rendez-vous pour la fête du village, qui aura lieu, comme de tradition, le week-end du 10 et 11 novembre. À bientôt!

Club du 3e âge



Quelques membres de« Joie de vivre » posant fièrement (mais sans déguisement !) dans la salle des fêtes rénovée. N'hésitez pas à rejoindre leur club !

Du côté des habitants...



Devenir famille d'accueil pour des lycéens étrangers

7

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

- ✓ Lilian, jeune allemande, a 15 ans et souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2018. Elle adore la musique et pratique du violoncelle. Elle aime aussi faire du vélo et du cheval, danser, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait les bras ouverts.
- ✓ Alonso, jeune mexicain de 16 ans, souhaite venir en France pour 10 mois. Il a de nombreux hobbies : jouer au golf et aux jeux vidéo, lire, cuisiner et faire de la danse aérienne. Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.
- ✓ Margherita, jeune italienne de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2018. Elle aime jouer au foot, se promener dans la nature, faire du ski et du bénévolat et voyager. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous.

Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi.

À la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir.

Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous!



Renseignements:

Christine Dos Santos (Hautes-Pyrénées) chrisdos@hotmail.fr 06.72.96.00.55

Vanessa Simon (Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo) vanessa@cei4vents.com 02.99.20.06.14

Horaires d'été déchetterie de HORGUES :

Lundi 14h-17h / Mercredi 14h-17h / Samedi 8h-12h, 14h-17h

Du côté du jardin...

CONCERTATION PUBLIQUE

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2019-2025

Quelle stratégie pour le territoire afin de lutter contre le changement climatique ?

Votre avis nous intéresse!

Venez prendre connaissance des diagnostics

(énergies, gaz à effet de serre, qualité d'air...) et de la stratégie du territoire pour réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables sur notre site agglo-tlp.fr

Élaboration du plan d'actions. Jusqu'au 31 octobre donnez votre avis et apportez votre contribution!

Contactez-nous via planclimat@agglo-tlp.fr





TERRE VÉGÉTALE À RÉCUPÉRER

Suite aux travaux lors de la réalisation du nouveau parking au centre du bourg, la Mairie propose aux habitants de la commune de la terre végétale excédentaire.

Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous au secrétariat de la mairie, en précisant la quantité souhaitée et vos coordonnées téléphoniques.

La distribution aura lieu à une date qui reste à fixer. Chaque habitant inscrit sera informé par téléphone et devra se présenter au parking avec son moyen de transport (brouette, bennette, remorque, camion...)

La terre sera chargée par la pelle de l'entreprise Lapedagne.



8

Du côté du jardin...



NE BRÛLONS PLUS NOS DÉCHETS VERTS à L'AIR LIBRE!

QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillement, les déchets d'entretien de massifs, etc.

L'entretien du jardin génère environ 160 kg de déchets verts par personne et par an. 9 % des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. Comme-ADBINI

POURQUOI CETTE INTERDICTION?

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.

Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.

À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION?

Tout producteur de déchets verts est concerné : ticuliers, entreprises, exploitants agricoles et foresti

QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION?

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions.

Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et refusées à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

En cas de non-respect, une contravention de URAGE peut-être appliquée.

Le broyage des végétaux (y compris issus de la tonte des pelouses) peut servir de paillage des parterres, empéchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.

LES SOLUTIONS

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des composteurs individuels (déchets de jardin, épluchures de fruits et légumes et restes de repas). Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Les déchets verts peuvent également être collectés dans les 530 déchetteries, plate-formes de compostages ou unité de méthanisation de la région Occitanie.

Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.

Il est également possible de limiter la production de déchets verts en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptées : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages, etc.





Le brûlage de 30 (C) de dêchets verts produit autant de particules

parcourus par un véhicule diesel récent ;



3 JOURS de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performant





Pour en savoir plus
Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménajement et du Logement
Occitane

Atmo Occitante developpement-durable, gour



Ensemble pour une meilleure qualité de l'air

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie





PRÉFET DE LA RÉGION Rédacteur en chef : Jean-Claude Lassarrette. - Textes : Jean-Claude Lassarrette, Ghislaine Boulin

et Julie Gallego. - Infographie : Julie Gallego. Merci

Le Saint-Martinfos en pdf!

Vous voulez désormais recevoir le bulletin municipal (uniquement ou aussi) par voie électronique? C'est un geste écologique (pour la planète !) et économique (pour le budget du village !) Et c'est très simple : il vous suffit

dès

Indiquez votre nom et votre adresse postale si vous ne souhaitez stmartincommunication@gmail.com

Et n'oubliez pas de visiter notre nouveau site Internet : plus recevoir le bulletin papier. http://mairie-saintmartin.com/

Exposition « Terres occitanes en résonance »



Centre Albert Camus de Séméac (en face de la Mairie) à partir du 21 septembre 2018. Geneviève Gallego, à travers ses sculptures, ses bas-reliefs, ses peintures, ses poèmes, s'interroge sur l'influence des terres occitanes, de leur littérature, de leur art et de leur histoire dans son imaginaire et dans sa création.

La « ballade des ciseaux » de Florence, salon de coiffure mixte itinérant, sera sur le parking de la salle des fêtes le 28/07, 11/08 (9h-13h) et 01/09. RDV possible au 07 69 00 36 92.



Un petit geste écolo-économique...

Pour vos fêtes, pensez à emprunter à la SYMAT (Téléport 1, Juillan) des verres en plastique réutilisables. C'est rapide, facile, gratuit et pratique. Plusieurs tailles disponibles pour 50 cts de caution par verre. Et pas besoin de les laver avant de les rendre.

Bibliothèque

Afin d'agrémenter vos vacances, nous vous rappelons qu'il est possible d'emprunter des livres de bibliothèque à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Ces livres sont en partie issus de la bibliothèque départementale et renouvelés régulièrement.

Bonne lecture à tous!



Autocollant à retirer gratuitement à la mairie

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

lundi et vendredi 17h-18h30 Tél.: 05 62 45 98 73

Ne pas jeter ce document sur la voie publique